

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2026**

Distr. générale  
4 mars 2025  
Français  
Original : anglais

**Troisième session**

New York, 28 avril-9 mai 2025

**Mise en œuvre du plan d'action convenu  
à la Conférence des Parties chargée d'examiner  
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires  
en 2010**

**Dernière synthèse des rapports présentés par l'Australie**

L'Australie soumet la présente synthèse conformément à la mesure n° 20 du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [voir [NPT/CONF.2010/50 \(Vol. I\)](#)]. Puisqu'il a été demandé à ce que la documentation soit courte, elle l'a principalement axée sur les faits survenus depuis la présentation de son précédent rapport, qui a eu lieu dans le cadre de la Conférence d'examen de 2022 ([NPT/CONF.2020/6](#)). Elle s'est servie du modèle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.26](#)) pour l'élaborer, et encourage tous les autres États Parties au Traité sur la non-prolifération à utiliser eux aussi le modèle. Elle accueillera volontiers des observations sur son rapport et sur le modèle.

*Mesure n°*

**Désarmement nucléaire**

1 L'attachement de longue date de l'Australie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ne faiblit pas. Le pays continue d'adopter des politiques pleinement conformes au Traité et propices à la réalisation d'un tel objectif. Son approche, façonnée par une profonde préoccupation quant aux conséquences humanitaires d'une guerre nucléaire et par une évaluation lucide de la détérioration des conditions de sécurité à l'échelle internationale, est axée sur des efforts pratiques et constructifs visant à empêcher la propagation des armes nucléaires, à réduire le risque de leur utilisation et à rechercher de nouvelles voies pour leur élimination.

L'Australie reste un membre actif de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, un groupe interrégional et diversifié de 12 pays (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne et Turquie) qu'elle a créé avec le Japon en vue de mettre en œuvre le plan d'action. L'Initiative continue d'apporter de précieuses contributions dans les



trois piliers du Traité sur la non-prolifération, comme indiqué ci-après. En janvier 2025, l'Australie a assumé le rôle de coordonnatrice conjointe de l'Initiative avec le Japon et les Philippines.

L'Australie continue de soutenir et de promouvoir la diversité de genre dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, et est fermement convaincue que ces efforts favorisent la pleine mise en œuvre du Traité. Elle est fière que des femmes la représentent sur ces questions à tous les niveaux du gouvernement, de la fonction publique, de la société civile et des instances qui se consacrent à la sécurité internationale, notamment son Ambassadrice pour la maîtrise des armements et la lutte antiprolifération, Vanessa Wood, nommée en 2023. Elle appuie des initiatives de renforcement des capacités comme moyen de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Par exemple, elle a cofondé le Groupe d'amis pour les femmes dans le nucléaire, qui existe maintenant depuis huit ans, et a collaboré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour financer des bourses et aider les femmes de la région Indopacifique à entrer dans le domaine nucléaire grâce au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie. Par l'intermédiaire de l'AIEA, elle a investi dans des initiatives telles que le programme de soutien aux femmes dans l'enseignement et la communication en sciences nucléaires, qui vise à former des éducatrices en Asie et dans le Pacifique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, et le programme Lise Meitner, qui offre des possibilités de perfectionnement aux professionnelles travaillant dans le domaine du nucléaire et se trouvant en début et en milieu de carrière.

- 2 Comme indiqué dans ses rapports successifs sur la mise en œuvre du plan d'action, l'Australie est déterminée à appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération. La transparence est depuis longtemps un élément clé de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. L'Initiative a permis de dégager un consensus qui a amené la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2022 à créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité. Ce groupe de travail s'est réuni pendant la réunion de 2023 du Comité préparatoire, en mettant l'accent sur la transparence. L'Australie, notamment en tant que membre de l'Initiative, a continué à plaider vigoureusement en faveur d'une plus grande transparence dans le processus d'examen du Traité alors qu'approche la Conférence d'examen de 2026.

L'Australie continue de jouer un rôle moteur dans les travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui entame sa troisième phase, notamment en accueillant la séance plénière du Partenariat en 2022 et en coprésidant l'un de ses quatre groupes de travail. À l'invitation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, elle a pris part aux activités du deuxième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, qui s'est réuni en 2022 et 2023, et a publié son rapport en juin 2023. Dans sa région, elle a également participé activement aux débats sur la transparence, la vérification et l'irréversibilité qui ont été tenus lors de la réunion intersessions du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la non-prolifération et le désarmement, que l'Australie coprésidera de 2025 à 2027 avec la Nouvelle-Zélande et les Philippines.

- 6 et 7 L'Australie continue de concourir activement et utilement aux travaux de la Conférence du désarmement, notamment en appuyant les efforts déployés pour reprendre les travaux de fond. Elle se félicite de l'avancée modeste mais importante que représentent les décisions prises en juin 2024 et en janvier 2025 sur les travaux de la Conférence du

Mesure n°

désarmement, notamment la création d'organes subsidiaires qui poursuivront leurs discussions tout au long de l'année 2025.

- 9 L'Australie a constamment réaffirmé sa détermination à remplir les obligations qui lui incombent en tant que partie au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga). Conformément à l'objectif de la mesure n° 9, qui consiste à « se consulter et coopérer de façon constructive pour assurer l'entrée en vigueur des protocoles juridiquement contraignants de tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires », le Forum des îles du Pacifique, dont l'Australie est membre, a, par l'intermédiaire de la déclaration de ses dirigeants sur la réaffirmation du partenariat États-Unis–Forum des îles du Pacifique publiée en septembre 2023, encouragé les États-Unis à ratifier les Protocoles au Traité de Rarotonga dès que possible.
- 12 et 13 Dans une déclaration nationale prononcée à la treizième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le 22 septembre 2023, la Ministre australienne des affaires étrangères, Penny Wong, a réaffirmé que l'Australie appuyait l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais et a exhorté tous les États qui n'avaient pas encore signé et ratifié le Traité à le faire sans plus tarder, en particulier les États dits de l'annexe 2 dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les années où la conférence n'a pas lieu, l'Australie copréside la réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, laquelle s'est tenue la dernière fois à New York le 24 septembre 2024. Elle soutient également l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en contribuant aux exercices de renforcement des capacités destinés aux pays qui envisagent de signer ou de ratifier le Traité et en collaborant avec les États de la région pour mettre en place les centres nationaux de données liés au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et en tirer parti.
- En tant que membre et Présidente du Groupe des Dix de Vienne (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des) et Suède), l'Australie présente, pour chaque session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen et pour chaque Conférence d'examen, un document de travail sur les « questions de Vienne », y compris les questions liées au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- En tant que pays ayant subi les effets des essais d'armes nucléaires, l'Australie partage les préoccupations de nombreux États Parties au Traité sur la non-prolifération, en particulier d'autres membres du Forum des îles du Pacifique, concernant l'héritage de ces essais. Elle est disposée à partager son expertise technique et scientifique avec d'autres pays qui les ont subis.
- 14 L'Australie héberge le troisième plus grand nombre d'installations du Système de surveillance internationale établi conformément au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les installations, qui comprennent 20 stations de surveillance et un laboratoire d'analyse des radionucléides, sont pleinement opérationnelles depuis 2018. L'Australie aide également activement la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à élaborer d'autres aspects du régime de vérification. Elle continue de contribuer à l'exploitation de deux stations supplémentaires de surveillance des particules à Nadi (Fidji) et à Kiritimati (Kiribati) et de procéder à d'importants déplacements de stations afin de veiller à continuer de tenir ses engagements de longue date. Des experts australiens ont également participé à des ateliers internationaux sur la vérification du respect du Traité et à des activités de formation de la Commission préparatoire concernant l'exploitation des stations du

- Système de surveillance international. Chaque année, l'Australie continue de rendre compte au Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'état d'avancement des mesures de mise en œuvre du Traité, ce qui témoigne de sa détermination constante à respecter ses obligations nationales et internationales.
- 15 L'Australie continue de plaider et d'œuvrer en faveur de l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris à travers la présidence en septembre 2023 d'une manifestation de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles, assurée par la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Wong, conjointement avec le Premier Ministre japonais de l'époque, M. Kishida, et le Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Enrique Manalo. À la Conférence du désarmement de février 2024, le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Watts, a exhorté la Conférence à ouvrir dès que possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, et les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'avaient pas encore fait à déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. En 2024, l'Australie a rejoint le groupe d'amis du traité interdisant la production de matières fissiles, un groupe interrégional d'États dirigé par le Japon cherchant à accélérer l'ouverture des négociations. La Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Wong, a prononcé des remarques en faveur d'un tel traité lors du lancement du groupe. À la Conférence du désarmement de février 2025, le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Watts, a exhorté la communauté internationale à s'unir pour galvaniser les autres pays et les entraîner sur la voie d'un traité interdisant la production de matières fissiles.
- 19 La participation active de l'Australie aux mécanismes régionaux tels que le Sommet de l'Asie orientale et le Forum régional de l'ASEAN est axée sur l'instauration d'un climat de confiance entre les États, notamment en ce qui concerne la non-prolifération et le désarmement nucléaires. L'Australie a pris part aux débats sur la transparence, la vérification et l'irréversibilité organisés lors de la réunion intersessions que le Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement a tenue à Honolulu en 2024, et a contribué à coordonner les discussions connexes sur la réduction des risques, en coprésidant une série d'ateliers sur la réduction des risques nucléaires du Forum régional de l'ASEAN aux côtés des Philippines en 2020 et 2023. Elle coprésidera avec la Nouvelle-Zélande et les Philippines la réunion intersessions du Forum régional de 2025 à 2027. Au-delà de sa région, elle continue de contribuer de manière constructive aux discussions sur la réduction des risques dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », et notamment à l'élaboration des conclusions sur la réduction des risques nucléaires en 2024, et par l'intermédiaire de la Réunion de hauts responsables sur la réduction du risque de conflit nucléaire, qui s'est tenue à Stockholm en 2024. Elle contribue grandement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont elle a accueilli la séance plénière à Sydney en 2022, et présidera le Réseau de garanties Asie-Pacifique de 2025 à 2026.
- 20 L'Australie présente des rapports périodiques sur la mise en œuvre du plan d'action. Comme les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, elle continue de préconiser l'amélioration des rapports par l'utilisation de rapports détaillés et normalisés et l'allocation, lors des réunions officielles du Traité sur la non-prolifération, d'un temps réservé à une discussion ouverte et interactive sur lesdits rapports.
- 22 L'Australie encourage l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. La nomination d'une ambassadrice pour la maîtrise des armements et la

Mesure n°

lutte antiprolifération renforce la capacité de l’Australie à engager et à encourager un débat éclairé sur le désarmement et la non-prolifération. L’Australie souscrit à la résolution de l’Assemblée générale sur l’éducation au désarmement et à la non-prolifération et coparraine la résolution sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, qui promeut notamment l’éducation à ces questions.

### Non-prolifération nucléaire

- 23 L’Australie promeut l’adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération. Les documents successifs de l’Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et du Groupe des Dix de Vienne présentés aux sessions du Comité préparatoire et aux conférences d’examen ont inclus des recommandations sur l’article X en vue de décourager le retrait du Traité sur la non-prolifération et de renforcer l’universalité de celui-ci.
- 24 et 25 L’Australie continue de plaider en faveur de l’universalisation des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels de l’AIEA. En mai 2024, le Bureau australien des garanties et de la non-prolifération a accueilli une délégation de représentants du Gouvernement timorais afin de renforcer leurs connaissances sur les applications pacifiques des matières nucléaires et de leur permettre d’appréhender les garanties de l’AIEA et la réglementation nucléaire. L’Australie a également aidé les États-Unis et l’AIEA à dispenser une formation d’introduction à la mise en œuvre des garanties aux Maldives, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la République démocratique populaire lao et au Timor-Leste, ainsi qu’à neuf pays insulaires du Pacifique dans le cadre de séminaires régionaux. Elle présidera par ailleurs le Réseau de garanties Asie-Pacifique de 2025 à 2026.
- 26 L’Australie respecte ses obligations et ses engagements en matière de non-prolifération de la manière la plus stricte et coopère pleinement avec l’AIEA. Elle a été le premier pays à obtenir la « conclusion élargie » de l’AIEA en 2000, et l’a obtenue chaque année depuis.
- L’acquisition par l’Australie de sous-marins à propulsion nucléaire et à armement conventionnel dans le cadre du partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité conclu entre l’Australie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et les États-Unis d’Amérique (AUKUS) sera pleinement conforme aux obligations internationales du pays, et notamment à celles qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération, du Traité de Rarotonga et des accords de garanties qu’il a conclus avec l’AIEA. Elle se fera dans le cadre des accords de garanties conclus par l’Australie avec l’AIEA, notamment l’accord de garanties généralisées de l’Australie et son protocole additionnel. Le Directeur général de l’Agence l’a réaffirmé dans son dernier rapport sur le programme de propulsion nucléaire navale de l’Australie, publié le 20 novembre 2024. Le rapport a fourni des informations factuelles et objectives actualisées sur l’avancement des discussions menées entre l’Australie et l’AIEA sur l’acquisition par l’Australie de sous-marins à propulsion nucléaire, et a démontré que le pays communiquait de manière proactive avec l’Agence en fournissant des informations actualisées sur son programme de propulsion nucléaire navale. Il fait également état des négociations en cours entre l’Australie et l’AIEA en vertu de l’article 14 de l’accord de garanties généralisées que le pays a conclu avec l’Agence. Le 17 janvier 2025, l’accord entre le Gouvernement de l’Australie, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et le Gouvernement des États-Unis d’Amérique relatif à la coopération en matière de propulsion nucléaire navale est entré en vigueur. Il permet le transfert de matières et d’équipements nucléaires aux fins du programme australien de sous-marins à propulsion nucléaire dans le cadre du partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité entre l’Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que la poursuite de la communication et de l’échange

- d'informations sur la propulsion nucléaire navale entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il réaffirme les obligations respectives des trois pays en matière de non-prolifération. Conformément à cet accord, le Royaume-Uni et les États-Unis ne peuvent transférer à l'Australie aucune matière nucléaire destinée à la propulsion nucléaire navale avant que l'Australie n'ait conclu avec l'AIEA un accord au titre de l'article 14.
- 27 L'Australie appelle systématiquement tous les États à coopérer pleinement avec l'AIEA et à respecter leurs obligations internationales en matière de garanties.
- 28 L'Australie a été le premier pays à conclure un protocole additionnel avec l'AIEA. Elle encourage activement tous les États qui ne l'ont pas encore fait à faire entrer en vigueur un protocole additionnel aux accords de garanties qu'ils ont conclus avec l'AIEA. Elle défend constamment l'idée que le dispositif de vérification en vigueur au titre du paragraphe 1 de l'article III du Traité sur la non-prolifération consiste en un accord de garanties généralisées complété d'un protocole additionnel, comme en témoigne sa politique en matière d'uranium, qui limite les exportations d'uranium australien aux États ayant conclu un accord de garanties et doté d'un protocole additionnel en vigueur.
- 29 L'Australie continue de contribuer activement à la réalisation de l'objectif du Réseau de garanties Asie-Pacifique, qui est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de garanties dans la région, notamment en assurant la présidence du Réseau pour la période 2025-2026. Le Bureau australien des garanties et de la non-prolifération a continué à jouer son rôle de chef de file lors de la quinzième séance plénière annuelle du Réseau, organisée à Krabi (Thaïlande) en novembre 2024. L'an passé, l'Australie a aidé les États-Unis et l'AIEA à dispenser une formation d'introduction à la mise en œuvre des garanties aux Maldives, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la République démocratique populaire lao et au Timor-Leste, ainsi qu'à neuf pays insulaires du Pacifique.
- 30 L'Australie continue d'appuyer les efforts déployés par les États dotés d'armes nucléaires pour faciliter l'application plus large des garanties aux installations nucléaires pacifiques dans ces États, sous réserve de la disponibilité des ressources de l'AIEA.
- 32 En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Australie appuie les efforts que le Directeur général et le Conseil déploient constamment pour renforcer et améliorer l'efficacité des garanties de l'Agence. Elle continue d'apporter son expertise en matière de garanties aux travaux du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties du Directeur général de l'AIEA.
- 33 Les laboratoires australiens à l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires et à l'University of Western Australia aident l'AIEA en effectuant des analyses d'échantillons provenant d'inspections menées au titre des garanties dans le cadre du Réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence. Elle aide également l'AIEA en matière de recherche-développement s'agissant de nouveaux outils et techniques de contrôle et assure la formation d'inspectrices et inspecteurs et d'analystes de l'AIEA.
- 34 Depuis 1980, le programme australien de soutien aux garanties a aidé l'AIEA à dispenser une formation aux garanties, à fournir des services techniques et à mener des travaux de recherche-développement sur les concepts et les technologies en matière de garanties. En juin 2024, l'Australie a versé à l'AIEA 7,5 millions de dollars sur deux ans pour associer l'expertise australienne en matière de robotique, d'intelligence artificielle et de physique avancée aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre des garanties nucléaires de l'Agence.



Mesure n°

- 35 L'uranium australien est exporté à des fins exclusivement pacifiques et non explosives et uniquement vers des parties avec lesquelles l'Australie a conclu un accord bilatéral de coopération nucléaire. Les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par l'Australie comprennent des garanties conventionnelles selon lesquelles les matières nucléaires australiennes ne seront utilisées qu'à des fins pacifiques et seront soumises aux garanties de l'AIEA. Ils garantissent que les exportations nucléaires de l'Australie restent destinées à un usage exclusivement pacifique et ne peuvent être retransférées qu'à une partie ayant conclu un accord bilatéral de coopération nucléaire avec elle. L'Australie compte actuellement 25 accords bilatéraux de ce type en vigueur, couvrant 43 pays plus Taïwan. Elle a ratifié l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui est mis en œuvre par la loi de 1987 sur les garanties en matière de non-prolifération nucléaire et la loi de 2007 portant modification de la législation sur la non-prolifération, et met en œuvre la cinquième révision des Recommandations de sécurité nucléaire de l'AIEA sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (document INFCIRC/225 de l'AIEA).
- 36 L'Australie veille à ce que les exportations réalisées dans le domaine nucléaire ne contribuent pas à la mise au point d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle soutient fermement les régimes multilatéraux de contrôle des exportations, qui constituent les meilleures pratiques et sont fondés sur l'avis d'expertes et d'experts. Ces régimes contribuent à renforcer la sécurité mondiale en fournissant des orientations, des normes et des règles pour le commerce pacifique des biens et des technologies stratégiques, en aidant les pays à prendre des décisions souveraines concernant les risques de prolifération et en soutenant le développement durable. Les normes qu'ils promeuvent sont la pierre angulaire du système international fondé sur des règles.
- En outre, les agences nucléaires australiennes coopèrent étroitement avec les services de police et les douanes afin de renforcer la capacité de l'Australie à détecter, décourager et perturber le trafic illicite de matières nucléaires.
- L'Australie est membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger. La réglementation douanière (exportations interdites) de la loi douanière de 1901 stipule que tout article figurant sur la liste de contrôle de l'Australie (liste des biens stratégiques et de défense) doit faire l'objet d'une autorisation avant d'être exporté. La liste des biens stratégiques et de défense comprend la liste de contrôle du Groupe des fournisseurs nucléaires (parties I et II), la liste de base du Comité Zangger et les annexes 1 et 2 au protocole additionnel que l'Australie a conclu avec l'AIEA. L'Australie soutient que les États qui ne sont pas membres du Groupe des fournisseurs nucléaires devraient adhérer aux directives du Groupe sur le contrôle des exportations.
- Le Gouvernement australien a également promulgué la loi de 1995 sur les armes de destruction massive (prévention de la prolifération). Cette loi et les règlements associés lui permettent de contrôler l'exportation ou le transfert de tout bien ou service susceptible de contribuer à un programme d'armes de destruction massive et qui n'est pas contrôlé grâce à d'autres lois.
- Le Groupe des Dix de Vienne a présenté des documents de travail aux sessions successives du Comité préparatoire et aux conférences d'examen, portant notamment sur le contrôle des exportations.
- 37 Voir la réponse fournie dans le cadre de la mesure n° 35.
- 38 L'Australie s'est toujours dite favorable au développement de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques dans un cadre propre à réduire les risques de prolifération, qui réponde aux normes internationales les plus élevées en matière de

garanties, de sécurité et de sûreté et qui respecte le droit souverain des États à déterminer la meilleure façon de protéger et de réglementer leurs propres industries et exportations.

Le Groupe des Dix de Vienne a présenté des documents de travail aux sessions successives du Comité préparatoire et aux conférences d'examen, qui traitent entre autres de la coopération en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

- 39 L'Australie facilite le transfert de technologie nucléaire et la coopération internationale entre les États Parties par l'intermédiaire d'accords tels que l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires pour l'Asie et le Pacifique, le Forum pour la coopération nucléaire en Asie, le programme de coopération technique de l'AIEA, l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, d'autres programmes de l'AIEA ainsi que des accords bilatéraux.
- 40 L'Australie applique les normes les plus strictes possibles pour la sécurité et la protection physique de toutes les matières et installations nucléaires. Il s'agit notamment d'utiliser le réseau australien d'accords de coopération nucléaire pour veiller à ce que les matières nucléaires exportées soient rigoureusement comptabilisées et contrôlées tout au long du cycle mondial du combustible nucléaire.
- L'Australie a versé plus de 2,8 millions de dollars australiens au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA depuis sa création, notamment pour appuyer les activités de l'Agence dans la région Indopacifique. En mars 2024, elle a présidé avec le Kazakhstan la Conférence internationale de 2024 sur la sécurité nucléaire, soulignant ainsi son attachement à la sécurité nucléaire et l'importance que la communauté internationale lui accorde.
- 41 Lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à La Haye en mars 2014, l'Australie s'est engagée, dans le cadre des déclarations conjointes sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire, à atteindre ou à dépasser les objectifs fixés dans la cinquième révision du document INFCIRC/225 de l'AIEA.
- 42 L'Australie a ratifié l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires le 17 juillet 2008. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, elle souligne constamment l'importance de l'Amendement et invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à la Convention telle qu'amendée. Elle a activement contribué à la conférence d'examen organisée en mars et avril 2022, conformément au paragraphe 1 de l'article 16 de la Convention telle qu'amendée, notamment en coprésidant les réunions de la Conférence préparatoire qui se sont tenues au cours de la période 2020-2021.
- 43 L'Australie a mis en œuvre les principes du Code de conduite révisé de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, ainsi que ses Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en 2004. Elle a pleinement mis en œuvre les Orientations supplémentaires révisées pour l'importation et l'exportation de sources radioactives approuvées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en 2011.
- 44 L'Australie continue de contribuer à la Base de données de l'AIEA sur les incidents et les cas de trafic grâce à des analyses détaillées, à la communication d'informations et à un partage des enseignements tirés de la gestion des matières échappant au contrôle réglementaire.



*Mesure n°*

- 45 L'Australie a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire le 16 mars 2012. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention internationale, elle a promulgué la loi de 2012 portant modification de la législation sur le terrorisme nucléaire.
- 46 En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Australie affirme son soutien au renforcement des contrôles réglementaires des matières nucléaires. Elle élargit encore son appui aux programmes de l'AIEA en participant aux programmes d'appui d'États membres de l'AIEA. Elle contribue également à l'organisation de cours de formation sur l'établissement et la gestion de systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Au cours de l'année écoulée, elle a contribué à des formations dans le cadre du Réseau de garanties Asie-Pacifique et a accueilli une délégation du Timor-Leste lors d'une visite du pays consacrée à la réglementation en matière de garanties. En 2024, elle a versé des fonds à l'AIEA pour qu'elle organise une formation sur les garanties avancées à l'intention de sept pays du Réseau.

**Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

- 47 à 50 L'Australie partage son expérience avec les pays voisins en matière d'application sûre de la science et de la technologie nucléaires, notamment dans le cadre de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires pour l'Asie et le Pacifique, de la coordination régionale du Réseau de laboratoires d'analyse de l'AIEA pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement pour la région Asie-Pacifique, assurée par l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires, du Forum pour la coopération nucléaire en Asie, dirigé par le Japon, et de la désignation par l'AIEA de l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires comme centre collaborateur de l'Agence.
- 51 Voir les réponses fournies dans le cadre des mesures n<sup>os</sup> 35, 36 et 38.
- 52 à 55 L'Australie verse sa contribution annuelle au Fonds de coopération technique dans son intégralité et en temps voulu, et encourage les autres États à faire de même afin de garantir à l'AIEA un financement suffisant, garanti et prévisible pour mener à bien son travail essentiel. Outre le Fonds de coopération technique, elle joue un rôle clé dans la coopération sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans la région Asie-Pacifique, notamment par l'intermédiaire de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. Les agences nucléaires australiennes, l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires, l'Agence australienne de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'Agence australienne de gestion des déchets radioactifs et le Bureau australien des garanties et de la non-prolifération continuent à mettre des expertes et experts au service de l'AIEA et à organiser une série de réunions avec leurs homologues régionaux dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux, régionaux et interrégionaux et de projets de l'AIEA. Les professionnels de la santé, les universitaires et l'industrie du pays soutiennent ces efforts visant à renforcer les capacités dans la région Asie-Pacifique, notamment dans des domaines tels que le traitement du cancer et l'agriculture durable. L'Australie a versé depuis 2021 plus de 27 millions de dollars australiens en fonds extrabudgétaires pour appuyer les programmes de l'AIEA et présidera le Réseau de garanties Asie-Pacifique de 2025 à 2026.
- 56 L'Australie continue d'assurer des formations bilatérales et en coopération avec l'AIEA sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Ces activités s'ajoutent aux activités multilatérales telles que celles menées dans le cadre de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation

dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires pour l'Asie et le Pacifique, ainsi qu'aux activités menées dans le cadre des nombreux accords bilatéraux de coopération et des protocoles d'accord conclus par l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires avec des organisations apparentées.

L'Agence australienne de radioprotection et de sûreté nucléaire et le Bureau australien des garanties et de la non-prolifération participent activement à la mise en œuvre de programmes universitaires sur la science et les applications nucléaires, y compris la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires.

- 57 Voir les réponses fournies dans le cadre des mesures n<sup>os</sup> 38 et 40.
- 58 L'Australie reconnaît que les propositions relatives aux mécanismes multilatéraux de garantie d'approvisionnement en combustible nucléaire et à la multilatéralisation du cycle du combustible peuvent réduire le risque de prolifération nucléaire. De par sa position au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, elle a appuyé les projets multilatéraux relatifs au cycle du combustible gérés par l'AIEA et les propositions de l'Agence. Elle est favorable à la poursuite des discussions sur cette question dans les instances internationales appropriées.
- 59 L'Australie est partie à toutes les conventions énumérées dans le cadre de cette mesure.
- 60 L'Agence australienne de radioprotection et de sûreté nucléaire continue de prendre part à l'élaboration des normes de sûreté de l'AIEA, notamment par l'intermédiaire d'une représentation de haut niveau au sein de la Commission des normes de sûreté de l'Agence et d'une représentation au sein de tous les Comités des normes de sûreté. L'Australie a également présidé la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2024. Voir par ailleurs la réponse fournie dans le cadre de la mesure n° 40.
- 61 à 63 L'Australie a réduit au minimum sa possession et son utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles en utilisant exclusivement de l'uranium faiblement enrichi pour le combustible de ses réacteurs de recherche nucléaire et pour les cibles utilisées dans la fabrication d'isotopes radioactifs médicaux. Par l'intermédiaire du Groupe des Dix de Vienne, elle a présenté des documents de travail sur les « questions de Vienne » lors des sessions successives du Comité préparatoire et des conférences d'examen, couvrant, entre autres, la question de la réduction au minimum de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les stocks civils dans le cadre de la sécurité nucléaire (voir [NPT/CONF.2026/PC.II/WP.11](#)). Elle a déclaré ses stocks d'uranium hautement enrichi, notamment dans le document INFCIRC/912/Add.4 de l'AIEA.
- L'Australie s'efforce de respecter les normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans le cadre du transport de matières radioactives, grâce à une réglementation rigoureuse des activités nucléaires, y compris l'extraction d'uranium, en tenant compte de toutes les exigences et recommandations de l'AIEA. Elle prend acte des principes inscrits dans les conventions relatives à la responsabilité nucléaire.
- 64 L'Australie se conforme à cette décision.